

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 avril 2021



L'an deux mil vingt et un, le 14 avril à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame BIANCONE Edith, Adjointe au Maire.

Il est appliqué les dispositions transitoires de la LOI n°2020-1379 liée à l'état d'urgence sanitaire.

**PRESENTS** : Edith BIANCONE, Jean-Marc BALDI, Elric EDELIN, Anaïs CHIRCOP-MARRA, Nicolas MALOSSE, Annie GOUBERT, André BOURGES, Laurence ORTEGA, Nicolas ROQUE, Marion MOURET, Christèle DI PASQUALE, Jean-Pierre JACOVETTI, Isabelle VAISSE, Jean-Michel BOU, Roselyne ZALDIVAR, Christophe CROS, Isabelle CHIFFE, Michel BLANC, Hélène MOURGUE, Martine LUNAIN, Laurent MOUCADEAU.

**ABSENTS EXCUSES** :

Aurélié MEFFRE qui donne pouvoir à Jean-Christophe DAUDET

Gabriel CHAUVET qui donne pouvoir à Roselyne ZALDIVAR

Fabrice MANIER qui donne pouvoir à Edith BIANCONE

Pascale BUTEL qui donne pouvoir à Jean-Marc BALDI

Ghislain BERQUET qui donne pouvoir à Laurent MOUCADEAU

**SECRETARE DE SEANCE** : Laurence ORTEGA

## 20210414-01 APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 22 FEVRIER 2021

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de renvoyer la lecture et l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 22 février 2021 au prochain conseil municipal.

2

## 20210414-02 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de la **COMMUNE** de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020 ;

2° Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**.

**APPROUVE** le compte de gestion 2020,

## 20211404-03 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Vu le budget primitif 2020 et les décisions modificatives ;

Vu le rapport présenté en commission des finances, en date du 07 avril 2021 ;

Vu le compte de gestion présenté lors de la même séance ;

3

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Edith BIANCONE, après en avoir délibéré, **à la majorité (22 POUR – 5 CONTRE)** sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par M. Jean-Christophe DAUDET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

**PREND ACTE** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
<b>COMPTE ADMINISTRATIF 2020</b>						
Opérations de l'exercice.....	3 811 781,34 €	4 181 531,98 €	1 490 114,71 €	1 416 336,32 €	5 301 896,05 €	5 597 868,30 €
Charges rattachées.....	42 067,19 €	54 605,65 €			42 067,19 €	54 605,65 €
<b>Total opérations de l'exercice</b>	<b>3 853 848,53 €</b>	<b>4 236 137.63 €</b>	<b>1 490 114,71 €</b>	<b>1 416 336,32 €</b>	<b>5 343 963. 24 €</b>	<b>5 652 473 95 €</b>
Résultats reportés.....		77 761.11 €	227 064.99 €		227 064.99 €	77 761.11 € €
TOTAUX.....	3 853 848,53 €	4 313 898,74 €	1 717 179,70 €	1 416 336,32 €	5 571 028,23 €	5 730 235,06 €
Résultats de clôture.....		460 050,21 €	300 843,38 €			159 206,83 €
Restes à réaliser.....			363 502,41 €	450 002,21 €		86 499,80 €
TOTAUX CUMULES.....		460 050.21 €	214 343.58€			245 706.63 €
RESULTATS DEFINITIFS.....		460 050.21 €	214 343.58 €			245 706.63 €

**CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

**RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;

**ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

#### 20211404-04 AFFECCATION DES RESULTATS 2020

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29 et L2311-5,

Vu l'instruction M14,

Vu l'état de la dette,

Vu l'approbation du compte de gestion de 2020,

Vu le compte administratif de 2020,

Monsieur le Maire demande à l'assemblée générale, suite à l'approbation du compte de gestion et du compte administratif de 2020, de procéder à l'affectation des résultats au budget primitif de 2021 :

Vu :

- l'excédent de fonctionnement de **460 050,21€**
- le résultat déficitaire d'investissement de **300 843,38€**

Compte tenu des restes à réaliser qui présentent un solde positif de **86 499,80€**

Il est proposé au Conseil municipal d'affecter les résultats comme suit :

- en recette de fonctionnement compte 002 : **245 706,63€**
- en recette d'investissement au compte 1068 : **214 343,58€**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- **AFFECTE** les résultats 2020 au budget primitif de 2021,

## 20210402-05 FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2021

Monsieur le Maire expose :

VU l'article 16 de la Loi de Finances pour 2020 n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 qui acte la suppression de la Taxe Habitation sur les résidences principales pour les collectivités,

VU la présentation du rapport d'orientations budgétaires pour 2021 lors de la séance du Conseil Municipal du 2 avril 2021, et particulièrement s'agissant de l'impact financier de la pénalité SRU.

Considérant les résultats de la consultation quant à l'augmentation éventuelle des impôts locaux pour s'acquitter de ce prélèvement et garder une réelle capacité d'investissement pour le village,

CONSIDERANT que l'équilibre budgétaire des deux sections du BP 2021, en tenant compte de la poursuite de la maîtrise des dépenses, **nécessite une augmentation** de la fiscalité directe locale,

Il est proposé d'augmenter en 2021 le taux communal pour la taxe du foncier bâti de **1.23%** et de maintenir le taux pour le foncier non bâti.

Le taux de référence est égal à la somme du taux communal fixé par les assemblées délibérantes additionné au taux départemental de la TFPB de 2020, à savoir :

	taux communal TFPB 2020	16,47 %
+	augmentation taux communal TFPB 2021	1.23 %
+	taux départemental TFPB 2020	15,05 %
<hr/>		
=	taux de référence 2021	32,75 %

Aussi, il convient cette année de transmettre la délibération et le produit de fiscalité locale au Service de la Fiscalité Directe Locale « SFDL » en parallèle de l'envoi aux services de la préfecture.

Les taux 2021 sont donc fixés aux valeurs suivantes :

<b>Taxe Foncière sur les Propriétés Bâti (TFPB)</b>	<b>32,75 %</b>
<b>Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâti (TFPNB)</b>	<b>43,36 %</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **à la majorité** :

- **VOTE** les 2 taux de fiscalité directe locale comme indiqué ci-dessus pour l'année 2021

## 20210402-06 APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu le compte de gestion 2020

Vu le compte administratif 2020,

Vu le projet de budget primitif 2021,

Vu l'état de la dette,

Vu le dossier budgétaire 2021,

Soumet aux membres du Conseil Municipal le vote du budget primitif 2021 de la commune qui s'équilibre de la façon suivante :

	DEPENSES	RECETTES
• Section fonctionnement :	4 806 899,11€	4 806 899,11€
• Section d'investissement :	3 327 862,55€	3 327 862,55€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité (22 POUR – 5 CONTRE)**

**APPROUVE** le budget primitif 2021,

**\*\*\***

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.